



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 14 octobre 2014 à 20 h 03.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, promoteur Lauréat Jean Luc Forgues
MMES LES CONSEILLÈRES :	Kathleen Saint-Jean Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MADAME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 03 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Autoriser le paiement de dépenses au Café Azimut de La Pocatière pour la rencontre du 2 octobre 2014
4. Amélioration des salles communautaires et engagement financier
5. Invitation au souper-bénéfice
6. Adoption du règlement numéro 254-2014 décrétant une dépense de 140 000 \$ et un emprunt de 140 000 \$ pour l'aqueduc et l'égout et la continuité de la rue des Cèdres
7. Demande d'appui par Transport en vrac St-Denis
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

166-2014

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Autorisation de paiement de dépenses au Café Azimut de La Pocatière

167-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement à Café Azimut de La Pocatière pour les dépenses de repas dans le cadre de la rencontre du conseil municipal le 4 octobre dernier.

4. Amélioration des salles communautaires et engagement financier

CONSIDÉRANT la résolution 099-2014 qui autorisait la demande de subvention auprès de Développement économique Canada dans le cadre du programme d'Initiative d'investissement local;

CONSIDÉRANT QUE le programme subventionne 50 % des coûts admissibles et qu'il est possible d'appliquer une partie de la nouvelle subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour la contribution municipale;

CONSIDÉRANT que le budget de ces travaux admissible est estimé à 106 246 \$;

168-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que le conseil autorise ce qui suit :

- La rénovation des salles communautaires pour un coût total admissible de 106 246 \$;
- L'application d'une partie de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour un montant maximum de 42 499 \$;
- L'engagement financier de la municipalité pour un montant minimum de 10 % des travaux admissibles;
- L'engagement de la municipalité à payer les coûts de dépassement du projet à même le surplus accumulé;
- La signature de tous les documents nécessaires à la réalisation du projet par madame France Boucher, directrice générale ou en son absence, madame Mélanie Beaulieu, directrice générale adjointe.

5. Invitation au souper-bénéfice du Club Lions de La Pocatière

169-2014

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement que le conseil municipal ne participe pas au souper-bénéfice du Club Lions de La Pocatière au profit de ses œuvres et de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

6. Résolution d'adoption du règlement d'emprunt 254-2014

170-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 254-2014 décrétant une dépense de 140 000 \$ et un emprunt de 140 000 \$ pour les travaux d'excavation et de matériel de remblai pour la construction du réseau d'aqueduc et d'égout et la continuité de la rue des Cèdres.

7. Demande d'appui à Transport en vrac St-Denis

ATTENDU QUE dans les précédentes résolutions (#230-2011,197-2012,016-2014 et 049-2014), la municipalité a continuellement appuyé le projet du requérant;

ATTENDU QUE les éléments qui sont mentionnés audites résolutions sont toujours valides;

ATTENDU QUE la modification au projet, vise seulement à ajouter au dernier projet présenté, une superficie d'environ 0,5 ha sur une partie du lot 398 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

ATTENDU QU' il s'agit maintenant de poursuivre l'exploitation d'une gravière existante sur une partie du lot 398 ;

ATTENDU QU' en tenant compte des différentes considérations présentées dans ce dossier, notamment en ce qui a trait à la qualité du gravier recherché par l'exploitant, de la distance des principaux centres économiques et des conclusions du rapport de Martin Pelletier du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., il ne semble pas exister de site alternatif hors de la zone agricole de la municipalité pour les fins recherchées.

Il est proposé pas monsieur le conseiller Lauréat Jean

171-2014

Et résolu unanimement que la municipalité de Mont-Carmel :

- appuie à nouveau le demandeur, 2171-0751 QUÉBEC INC. (TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS INC.), dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière existante sur une superficie de 51 663 m² et d'un chemin d'accès de 2780 m², prise sur une partie des lots 396, 397 et 398 du cadastre de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

8. Période de questions

De 20 h 20 à 20 h 20.

9. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

172-2014

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 20 h 20.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.